VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 25 février 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 20 janvier 1904, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Bourbon, Marais (ou Bagatelle), Prieur et Roman, désigné comme lot No 20, d'après le plan fait par J. Pilie, voyer, daté le 18 mai 1839, et mesurant plus ou moins 26 pieds 11 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Prieur et formant l'encoignure des rues St Antoine et Prieur.

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication, payer la vente, et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. L. Weil, notaire, bâtisse Hennen.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

24 jan—24 31 - fév 7 14 21 25

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir, Sixième District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp : certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Baringue.

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meublée consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières. No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kossuth V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70,143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune— MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 26 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites, à savoir—

Cette propriété bien située et rémunératrice à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 1303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 83, borné par les rues Chestnut, Collisée, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moelhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur, cette propriété rapporte un revenu annuel de $540.

Conditions de la vente—Un tiers on plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance payable en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fev 7 14 21 28—mars 6 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Louis Lambert

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,711—Division A — Attendu que Frank Louis Lambert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Louis Lambert décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Frank McGloin, avocat. 10 fev—10 14 19

Succession de John Faxon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,238—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Robert R. Faxon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — H. Thorpe, avocat.

10 fév—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet—

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'îlet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, tours, machine, bouilloire, forgeurs, grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Collisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Collisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. K. Stringer, ancien notaire en cette ville, le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampsen et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'îlet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir, à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 456 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C, sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shériff civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Galennie, Magasins et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Galennie et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés et oles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Galennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et îlet et contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 8 pouces de face à la rue Galennie sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions— Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs, payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de coté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

CHEVAUX, MULETS, CAMIONS, WAGONS, HARNAIS, ETC., A L'ENCAN.

A l'Ecurie contigu à la Résidence, 916, rue Troisième.

VENDREDI, 19 FEVRIER, A 11 H. A. M.

AUSSI

Le Même Jour le Contenu de la Résidence No 916 rue Troisième.

LES DEUX VENTES D'APRÈS L'INVENTAIRE.

SUCCESSION DE EDMOND HAYDEN, SR.

No 72,396 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 février 1904, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à l'heure et endroit ci-dessus indiqué: Tous les effets mobiliers en ceci référés appartenant à la succession d'Edmond Hayden.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO, Encanteur, 303 rue Baronne.

7 fév—7 14 18 19 Jas Wilkinson, A. J. Peters, avocats.

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE MABY GLEASON, VEUVE DE PATRICK FINEGAN.

No 71,167— Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'îlet 664, borné par la venue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, ledit lot mesurant 31' 3" 4" de face à l'avenue Tulane sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'îlet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci dessus; ledit lot mesurant 30' 11" de face à la rue S. Lopez par 156' 5" 4" de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 payer pour les actes de vente pardevant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

E. J. Thibodeaux, Esq., avocat, 204 rue Camp. 6 fév—6 7 14 21 28—mars 6 8

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon.

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes.—Succession de Louise Lange—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B No 72,363. Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne par Jas A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 62 borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt-six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63) pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et lieds de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desima.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur. Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode, à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au-dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'îlet No 99, borné comme il est susmentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co.," à quelques ilets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule, galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré, et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémecourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Reman ou Sibleil, étant l'îlet No 776, et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain îlet triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie, pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Righter, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meuble de maison, montre et Chaîne en or. Cheval, Buggy et Wagon.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—MERCREDI, le 17 février 1904, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 février 1904 de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross. No 72,554 du dossier de la dite Cour, les meubles suivants sur les lieux No 626 rue Sud Tonti, entre les rues Gravier et Perdido.

Un lot de meubles de maison comprenant meubles de salon, chambre à coucher et cuisine, un cheval, buggy, wagon à ressorts, harnais et une montre et chaîne en or, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

Conditions—Comptant.

6 fév—6 7 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de District pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904, dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et l'un mesurant 52 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Girod de 85 pieds 3 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et l'autre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 128 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1899.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Succession de John C. Woodville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72,705—Division E—Attendu que Charles A. Harris, agent et avocat de fait de L. C. Woodville et als. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John C. Woodville, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. Rivers Richardson avocat.

10 fév—10 14 19

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et ères Sports

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau de grande valeur et comparativement neufs consistant en partie de beaux pupitres R. T., chaises en cuir, osier et autres, "Typewriter Oliver" éventails électriques qui ne font pas de bruit, étagères pour livres, lampes aluminium pour pupitres, grilles comptoirs, ecriteaux, et bien d'autres articles de bureau de valeur.

Aussi

Un moteur et générateur électriques de prix, éclairage, un lot de morceaux de cuivre, charnières, tuyaux, fer en fonte brutes, boîtes électriques, etc.

Dans l'affaire de

Ben Cahn vs la "New Orleans Electric Purification Co., Ltd."

No 71,883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, bureau No 727 rue Commune, —MERCREDI, le 24 février 1904 à 11 heures A. M., sur les lieux, No 318 rue Baronne, à l'encoignure de la rue Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 8 février 1904, dans l'affaire de Ben Cahn versus la "New Orleans Electric Purification Company, Limited." Il sera vendu à l'enchère publique un assortiment de meubles modernes de valeur de bureau et installations, moteur électrique et générateur, éventails électriques, etc. Et à 2 heures p. m., au No 710 rue Union, six grands morceaux de fonte brute et boîtes électriques.

Conditions—Comptant.

Saunders & Gurley, avocats pour le receveur.

13 fév—13 14 21 23 24

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Fréret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabella Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 25 janvier 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Fréret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Fréret sur 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles; le tout d'après un croquis annexé à une vente à Mme Isabella Charleston passé pardevant Benjamin Ory, notaire, daté le 8 mars 1894.

Conditions—Comptant—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aussi assumera les taxes de 1904, au dessus et en plus du prix de la vente, 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE

Encanteur, No 806 rue Perdido.

27 jan—27 31—fév 7 14 21 28—mars 1

ASSURANCES.

Vingt-et-Unième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903

Primes reçues:		
Risques d'incendie	$218 015 64	
Risques de rivières	4 119 89	
Risques de mer	946 57	
	$223 082 10	
Ajouté: Primes non touchées de 1902	96 856 83	
		$319 938 93
Moins: Primes non gagnées de 1903		102 830 46
		$217 108 47
A déduire—		
Primes de feu remises	$30 617 97	
Réassurances de feu	21,805 17	
Réassurances de rivière	89 05	
Réassurances de mer	49 75	
		52 561 94
Primes net		$164,546 53
Ajouté intérêts et escomptes	$12 252 26	
Sauvetage de pertes de rivière 1902	348 59	
	$12 600 85	
Moins items de profit et pertes	4,470 75	8,130 10
Revenu net		$172,676 63
Déduire pour—		
Pertes payées sur risques d'incendies	$66,507 55	
Pertes payées sur risques de rivières	7 54	
Pertes payées sur risques de mer	64 20	
	$66,579 29	
Moins réservé pour pertes des années précédentes	15,416 00	
	$51 163 29	
Ajouter pertes non payées le 31 déc. 1903	11 386 00	
		$62 549 29
Commissions	$33,767 52	
Association des Underwriters	1,062 06	
Propriétés foncières, assurances, réparations et taxes	554 00	
Dépenses générales, bureau, local et agence, salaires, charités et annonces	22,192 04	
Taxes et licences	5,857 69	
		$63,433 31
		$125,982 60
Profit net		$46,694 03
Dividendes, juillet 1903	$8,000 00	
Dividendes, janvier 1904	8,000 00	
Balance à surplus	30,694 03	
		$46,694 03

ACTIF

Comptant en banques et au bureau	$27,929 86
$210,000, 4 pour cent bons Consol de la Ville de la Nouvelle Orléans constitutionnels à 108	226,800 00
$100,000 bons 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane à 104	104,000 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange Stock	100 00
Propriété Foncière, Bâtisse de bureau	35,000 00
Meubles, et installations	1,000 00
Primes net en cours de perception	25,486 64
	$420,366 50

PASSIF

Fonds-Capital	$200,000 00
Réserve pour risques non terminées de 1903	102,830 46
Réservé pour pertes non payées	11,386 00
Réservé pour comptes non-payés pour 1903	1,199 68
Réservé pour dividendes non payés	8,408 00
Surplus	96,542 36
	$420,366 50

Le tableau ci dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serments devant moi ce 15ème jour de janvier 1904.

CHAS. J. THEARD,

24 jan—1m dim jeu Notaire Public

ASSURANCES.

Deuxième état annuel DE LA

Compagnie d'Assurance Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recettes:		
Primes de feu écrites	$90,750 13	
Ajoutez: primes non expirées de 1902	23 231 19	
		$113 981 32
Ajoutez intérêt et profits et pertes		4 641 98
		$118 623 30
Réservé pour:		
Moins Primes non expirées pour l'année 1903	35 060 80	
Pertes sur feu non payées	2,350 00	
		37,410 80
		$81,212 50
Débours		
Primes de feu	$25,525 54	
Réassurances	6,758 56	
Primes remises	7,300 18	
Commissions	9 759 42	
Taxes et licences	4,370 64	
Salaires et dépenses générales	12,212 18	
		65 986 52
Profit net sur les affaires de l'année		$15,225 98
Réservé pour Dividende 4 0/0 maintenant payable	$4,000 00	
porté au fond de surplus	11,225 98	
		15 225 98

ACTIF.

Primes en voie de collection	15,445 61	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane	139,700 00	
Comptant en mains et en banque	6,184 30	
		$161,329 91

PASSIF

| |